

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX »
SEANCE DU 5 mars 2020
Salle Provence - 68420 GUEBERSCHWIHR**

COMMUNES	NOMS – PRENOMS DELEGUES	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Procuration
EGUISHEIM	CENTLIVRE Claude	X			
	ALAFACI Martine	X			
	MERCIER André	X			
	EICHHOLTZER Bernard		X		A. Mercier
GUEBERSCHWIHR	HUSSER Roland	X			
	GROSS Rémy	X			
GUNDOLSHEIM	VIOLETTE Didier		X		
	DALLER Jean-Pierre		X		
HATTSTATT	DI STEFANO Pascal	X			
	FURSTENBERGER Marie-José	X			
HUSSEREN LES CHATEAUX	LEIBER Édouard			X	
	RIETHMULLER Hubert			X	
OBERMORSCHWIHR	LEIBER Serge		X		
	Suppléante TRABER Madeleine	X			
OSENBACH	MICHAUD Christian	X			
	GOLLENTZ David	X			
PFAFFENHEIM	LICHTENBERGER Aimé	X			
	ELBLING Annick		X		
	WALTER Jérémy	X			
ROUFFACH	TOUCAS Jean-Pierre	X			
	BOLLI Nadine	X			
	SCHMITT Gilbert	X			
	BARBAGELATA Françoise	X			
	BANNWARTH-PROBST Christophe	X			
	FINANTZ Élise		X		N. Bolli
	LUTHRINGER Jean-Pierre	X			
	GUEBEL Sandra	X			
	OTT Hubert	X			
ZIMMERMANN Laurence		X		H. Ott	
VOEGLINSHOFFEN	MAMPRIN Cécile	X			
	FREUDENREICH Jean-Pierre	X			
WESTHALTEN	SCHATZ Gérard	X			
	KEPFER Béatrice	X			

Assistent également :
Pascal MUNCH DGS
Hélène GUILLON, Agent de développement
Simon CAHEZ, Conseiller aux décideurs locaux

Le Président souhaite la bienvenue et salue :

- Les membres du Conseil communautaire,
- Le DGS,
- L'agent de développement
- M. Simon CAHEZ, Conseiller aux décideurs locaux qui assiste à son premier Conseil depuis son affectation sur notre territoire
- La presse.

Il annonce les excuses :

- Élise FINANTZ qui a donné procuration à Nadine BOLLI
- Bernard EICHHOLTZER qui a donné procuration à André MERCIER
- Laurence ZIMMERMANN qui a donné procuration à Hubert OTT
- Jean-Pierre DALLER
- Didier VIOLETTE
- Le Député Jacques CATTIN
- Le Trésorier Bernard VASSELON

Avant de commencer la séance proprement dite, le Président présente à Marie-José FURSTENBERGER, déléguée d'Hattstatt, les condoléances et la sympathie du Conseil communautaire suite au décès de son papa François SYDA à l'âge de 97 ans.

Il rappelle que cette séance du conseil communautaire revêt une ambiance particulière, car au-delà du rendez-vous annuel budgétaire, il s'agit de la dernière de cette mandature. Dans dix jours, les habitants vont désigner leurs élus municipaux. Il y reviendra en fin de séance.

Puis le Président cède la parole à Roland HUSSER, Maire de Guebenschwihr. Celui-ci souhaite à tous la bienvenue dans sa commune. A l'issue des débats, la Commune proposera un moment de convivialité pour clore ce mandat.

Le Président demande l'inscription d'un point supplémentaire :

- attribution d'une subvention au titre de la formation au BAFA.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cet ajout.

Puis le Président annonce l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 29 janvier 2020.
- 3) Informations légales
- 4) Compte-rendu de la Commission Finances du 12 février 2020
- 5) Budget principal : Compte administratif 2019
- 6) Budget principal : Examen du compte de gestion 2019
- 7) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
- 8) Budget annexe ZAE Rouffach Est : Compte administratif 2019
- 9) Budget annexe ZAE Rouffach Est : Examen du compte de gestion 2019
- 10) Fixation des taux de fiscalité directe locale 2020
- 11) Fixation des taux de TEOM 2020
- 12) Constitution d'une provision pour les travaux pour compte d'autrui
- 13) Dispositif des subventions aux structures enfance-jeunesse suite mise en place de la Convention territoriale globale
- 14) Attribution de subventions, participations et fonds de concours
- 15) Examen du Budget primitif principal 2020
- 16) Examen du Budget annexe ZAE Rouffach Est 2020
- 17) Tarifs de la redevance spéciale pour la collecte des déchets des non-ménages.
- 18) Vente de deux parcelles dans la ZAE Rouffach Est
- 19) Convention Musicalta 2020
- 20) Modification de la convention de financement de l'accueil de jour à Rouffach
- 21) Avenant 2020 de la convention d'objectifs pour l'animation de la politique jeunesse et la SAJ avec la FDFC
- 22) Délégation de service public pour l'exploitation de l'ALP de Gueberschwihr-Hattstatt - modification du document d'objectifs
- 23) Rapport sur le service des déchets 2018.
- 24) Attribution d'une subvention au titre de la préparation au BAFA
- 25) Divers et communications

<p style="text-align: center;">Point n° 1. : Désignation du secrétaire de séance</p>

Le Président rappelle aux élus que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 5211-11 que les règles relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

L'article L 2541-6 du même Code, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire. Ceci s'applique donc au conseil communautaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil communautaire de désigner le Directeur général des services, Pascal MUNCH.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

Point n° 2.
Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 29 janvier 2020

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2020 a été transmis à tous les membres le 7 février 2020.

Aucune observation n'a été transmise.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité et sans observation ce procès-verbal.

**Point n° 3. : Actes accomplis par le Président
dans le cadre de ses délégations permanentes**

Le Président expose les actes qu'il a accomplis dans l'exercice de ses délégations permanentes :

A. Actes modificatifs aux marchés pour la construction de l'accueil de loisirs-jeunes :

Les actes modificatifs suivants ont été signés dans le cadre de ce marché :

- Lot 2 HENNINGER Gros oeuvre : acte modificatif de + 9 429,16 € ttc (modifications entrée extérieure - totem et mur)
- Lot 3 Bois et technique Charpentes bardages : - 8 778,71 € ttc (modification matériaux certains bardages)
- Lot 9 STEPEC Faux plafonds : + 1 256,56 € ttc (pose d'un plafond -tendu suite contraintes techniques VMC)
- Lot 13 BREY menuiseries intérieures : + 6 616,92 € ttc (optimisation des placards et tablettes)
- Lot 14 Alsa-Chapes : + 482,16 € ttc (modification structure chape local technique)

Sur l'ensemble du marché, les actes modificatifs se compensant les uns et les autres, l'enveloppe globale est respectée.

Le service d'animation-jeunesse a pris possession de ses nouveaux locaux le mercredi 26 février dernier.

Les cours de l'École de musique ont débuté à la rentrée le 2 mars.

Le bâtiment a ainsi pu être livré dans les délais prévus.

B. Signature convention d'objectif OTI

La convention 2020 de l'office de tourisme intercommunal a été signée.

C. Convention TREDI 2020

La convention de prestation de services pour la collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages a été reconduite pour l'année 2020 avec la Sté TREDI.

Ce contrat comprend désormais la prise en charge distincte de 10 familles de déchets dangereux pour se conformer à la réglementation en vigueur (contre 3 familles les années précédentes).

Le montant total prévisionnel (TGAP comprise) est de 27 626 € pour l'année 2020.

D. marché de collecte et de tri de ses déchets d'emballages en verre.

La Sté RECYCAL-MINERIS, seul candidat ayant répondu, a été retenue pour exécuter cette prestation sur une durée de 3 ans (renouvelable pour deux fois un an).

Le montant forfaitaire de la prestation est de 51,40 € HT/tonne, soit un montant global estimé de 50 070 € TTC pour 2020 (PAV et déchèterie).

La prestation a démarré dès le 1er janvier 2020.

E. Convention locaux Académie Musicalta :

Une convention a été signée avec l'association Arcangelo pour la mise à disposition des salles de répétition à l'ALJ pendant le Festival Musicalta. du 22 juillet au 10 août.

Les membres du Bureau et de la Commission finances ont pris acte de ces informations légales sans observation.

Le Conseil communautaire prendre acte de ces informations légales sans observation.

Point n° 4. :
Compte-rendu de la Commission Finances du 12 février 2020

Le Président informe le Conseil communautaire que l'ensemble des points examinés par la Commission figurent à l'ordre du jour de la présente séance.

Le Conseil communautaire en prend acte sans observation.

Point n° 5. : Budget principal : Compte administratif 2019

Sur proposition du Président, le Conseil désigne à l'unanimité le 1^{er} Vice-Président Claude CENTLIVRE pour présider le vote du Compte Administratif du Budget principal. Le Président quitte la séance.

A l'appui d'un document de travail qui a été adressé avec l'ordre du jour, le Vice-Président chargé des finances Roland HUSSER présente le Compte Administratif 2019 dont les principaux résultats, validés par le Bureau et la Commission des Finances, s'établissent comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 2 323 757,79 € (avec résultat reporté 2018 de 323 709,02 €)

Recettes : 1 978 303,39€

Résultat de l'exercice 2019 : Solde d'exécution négatif de 21 745,38 €

Résultat cumulé de clôture : Solde d'exécution négatif de 345 454,40 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 4 729 503,92 €

Recettes : 6 023 473,11 € (avec 904 538,78 € d'excédent antérieur)

Résultat de l'exercice 2019 : Excédent d'un montant de 389 430,41 €

Résultat cumulé de clôture : Excédent d'un montant de 1 293 969,19 €

Résultat global : 948 514,79 € (1 293 969,19 € – 345 454,40 €)

Le Bureau et la Commission finances ont donné un avis favorable unanime sur le Compte administratif du budget principal 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité et sans observation le Compte administratif 2019 du budget principal.

Le Président revient en séance. Roland HUSSER le remercie pour la qualité de sa gestion, ainsi que le personnel de la CC PAROVIC.

Le Président remercie le Conseil pour sa confiance, Roland HUSSER et Gilbert SCHMITT pour leur appui en matière de finances, et le personnel de la Communauté de communes pour la rigueur dont il a encore fait preuve en 2019. Il adresse plus particulièrement ses remerciements et ses encouragements à Nadine ROLLAND, responsable des finances, pour la qualité de son travail.

Point n° 6. : Budget principal - Examen du compte de gestion 2019
--

Le Président expose :

La balance générale des comptes 2019 a été transmise par le Comptable public.

Les montants concordent avec ceux du Compte Administratif 2019, ainsi que ceux des résultats d'exécution.

Le compte de gestion de la CC PAROVIC peut être validé au regard des informations ci-dessus.

Le Bureau et la Commission Finances ont donné un avis favorable unanime à l'approbation du Compte de gestion 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité et sans observation le compte de gestion 2019 du budget principal.

Le Président remercie M. VASSELON, et toute l'équipe de la Trésorerie de Colmar municipale pour le sérieux de leur travail, leur disponibilité et les relations établies avec la Communauté de communes tout au long de l'année 2019, ainsi que M. CAHEZ, Conseiller aux décideurs locaux, qui a pris ses fonctions début février et dont les compétences se sont déjà avérées utiles à nos services.

Point n° 7. :
Affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Vice-Président Roland HUSSER expose :

Le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal présente les résultats suivants :

En €		Résultat cumulé 2018	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2019	Résultat cumulé 2019	Restes à réaliser 2019	Solde des restes à réaliser	A prendre en compte pour l'affectation du résultat
INV.	D	-323 709,02		-21 745,38	-345 454,40	521 000,00	-101 000,00	-446 454,40
	R					420 000,00		
FON	D		0,00					
	R	1 228 247,80		389 430,41	1 293 969,19			

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, celle-ci, après prise en compte des restes à réaliser serait de - 101 000 €. Par conséquent, il est nécessaire de prévoir un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	1 293 969,19€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	-446 454,40€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	847 514 79 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Le Bureau et la Commission finances ont donné un avis favorable unanime à l'affectation du résultat ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité et sans observation l'affectation des résultats détaillée ci-dessus.

Point n° 8. : Budget annexe ZAE Rouffach Est : Compte administratif 2019

Sur proposition du Président, le Conseil est invité à désigner le 1^{er} Vice-Président Claude CENTLIVRE pour présider le vote du premier compte administratif du budget annexe de la ZAE Rouffach Est. Le Président quitte la séance.

A l'appui d'un document de travail qui a été adressé avec l'ordre du jour, le Vice-Président Roland HUSSER présente le Compte Administratif 2019 dont les principaux résultats, validés par le Bureau et la Commission des Finances, s'établissent comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 676 614,29 €

Recettes : 278 413,37 €

Déficit : - 398 200,92 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 800 151,13 €

Recettes : 836 346,09 €

Excédent : 36 194,96 €

Résultat global - 362 005,96 €

Il n'est pas nécessaire de couvrir le déficit de ce budget annexe. Les ventes en cours qui se concrétiseront en 2020 représentent une recette attendue de 371 399 €.

Le Bureau et la Commission finances ont donné un avis favorable unanime sur le compte administratif du budget annexe 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité et sans observation le compte administratif 2019 du budget annexe de la ZAE Rouffach Est.

Le Président revient en séance. M. HUSSER le remercie pour la qualité de sa gestion, ainsi que le personnel de la CC PAROVIC.

Le Président confirme les bonnes perspectives de développement de cette zone. Le jour-même, l'acte de vente à la SCI Le Tiki a été signé. Deux autres ventes sont inscrites à l'ordre du jour. Deux permis de construire ont été récemment signés et les travaux vont démarrer incessamment.

Point n° 9. : Budget annexe ZAE Rouffach Est : Examen du Compte de gestion 2019

Le Président expose :

La balance générale des comptes 2019 du budget annexe de la ZAE Rouffach Est a été transmise par le Comptable public.

Les montants concordent avec ceux du Compte Administratif 2019, ainsi que ceux des résultats d'exécution.

Le compte de gestion peut être validé au regard des informations ci-dessus.

Le Bureau et la Commission Finances ont donné un avis favorable unanime à l'approbation du Compte de gestion 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité et sans observation le compte de gestion du budget annexe ZAE Rouffach Est 2019.

Le Président réitère ses remerciements et ses encouragements au personnel chargé de gérer ce budget.

Point n° 10. : Fixation des taux de fiscalité locale 2020

Roland HUSSER, Vice-Président expose que conformément aux orientations budgétaires, et après avis favorable du Bureau et de la Commission finances, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité locale de 2020 au niveau de ceux de 2019 comme suit :

La simulation des produits correspondants serait la suivante :

TAUX	Taux proposés	Taux moyens CC à taxes additionnelles	Bases 2020 prévisionnelles	Produits 2020 estimés
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,75 %	5,46 %	15 720 000	275 100
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	8,91 %	13,66 %	1 724 000	153 608
Cotisation foncière des entreprises additionnelle	1,55 %	6,31 %	3 747 000	58 078
Cotisation foncière des entreprises de zone	20,25 %	23,89 %	660 000	133 650
TOTAL PRODUITS				620 336 €

Concernant la **taxe d'habitation**, le taux 2020 n'a pas à être voté.

Celui de 4,35 % voté en 2019 est « gelé » et ne s'applique qu'aux résidences secondaires.

Pour les autres locaux, une compensation (fraction de la TVA) sera calculée à partir du produit bases TH 2020 X taux TH de 2017 (3,48 %), auquel on additionne les compensations des exonérations intercommunales de TH 2020 et la moyenne annuelle des rôles supplémentaires de TH communale 2018 à 2020. Le tout est divisé par le produit net de la TVA nationale encaissée en 2020. On obtient un coefficient qui sera gelé et appliqué normalement à la Communauté de communes tant que ce dispositif sera maintenu.

Depuis 2013, le produit de la TVA a augmenté de 2,9% par an, et un certain dynamisme est annoncé, si la consommation se maintient. Toutefois, pour 2020, les pertes estimées par la DDFIP seraient de l'ordre de 75 000 € par rapport à la taxe d'habitation antérieure.

La situation est de toute façon subie par la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité et sans observation le maintien des taux de fiscalité locale 2019 pour 2020.

Point n° 11. : Fixation du taux de la TEOM 2020
--

Roland HUSSER, Vice-Président expose que la loi de finances pour 2019 a introduit de nouvelles dispositions pour la TEOM. Son taux doit permettre le financement prévisionnel du service des déchets, mais pas au-delà.

Les dépenses prévisionnelles « pessimistes » de ce service pour 2020 sont de 1 760 500 €.

Les recettes attendues sont les suivantes, sur une hypothèse basse :

- aides et soutien :	155 000 €
- ventes produits :	68 000 €
- redevance spéciale :	100 000 €
- TEOM à 9,8 % :	1 343 700 €

Soit total : 1 666 700 €

Comme tenu des résultats maîtrisés tant en 2019, qu'en janvier et février 2020, le maintien du taux 2019 de TEOM à 9,8 % permettrait d'assurer l'équilibre financier. Le BP est établi sur cette configuration.

Le Bureau et la Commission finances ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité et sans observation de maintenir en 2020 le taux 2019 de TEOM à 9,8 %.

Point n° 12. : Constitution d'une provision pour travaux pour compte d'autrui

Le Vice-Président Roland HUSSER expose :

Les dépenses déjà engagées pour la démolition de la maison UHLRICH, 40 rue Poincaré à Rouffach s'élèvent déjà à près de 208 000 € pour la démolition de l'immeuble proprement dit, ainsi que la consolidation-renforcement d'un des maisons mitoyennes. Les travaux concernant la seconde vont débuter dans les prochains jours.

Le propriétaire n'étant visiblement pas en situation de pouvoir rembourser l'intégralité des sommes prises en charge par la Communauté de communes, il convient de constituer dès à présent une provision pour risques. Afin de ne pas trop pénaliser les finances intercommunales, il est proposé de fixer un montant annuel à y affecter afin de ne pas devoir faire face à une inscription en non-valeur non anticipée dans quelques années.

Il s'agit de l'application du principe de prudence en matière de finances publiques.

Il est proposé un montant annuel de 50 000 € pour les 4 prochaines années, qui sera gelé en attendant le règlement du litige, le projet de budget 2020 en tient compte.

Les membres du Bureau et de la Commission finances ont donné un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité et sans observation de constituer la provision ci-dessus détaillée.

Point n° 13. : Dispositif des subventions aux structures enfance-jeunesse suite mise en place par la CAF de la Convention territoriale globale

Le Président expose :

Comme annoncé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires lors de la séance du 29 janvier dernier, la convention territoriale globale CTG remplace l'ancien contrat enfance-jeunesse CEJ depuis le 1^{er} janvier 2020. Ce document définit le partenariat avec la CAF du Haut-Rhin en matière d'actions sociales.

Ce nouveau dispositif entraîne un changement fondamental en matière d'aides aux structures enfance-jeunesse du territoire. Jusqu'à présent, la Communauté de communes percevait la prestation de service CEJ allouée pour chaque structure et l'intégrait dans les subventions ou participations reversées à chacune.

Ces prestations étaient calculées par la CAF en fonction du dispositif qui était en vigueur à la création de la structure. Pour les plus récentes, l'aide était fixe, mais pour les plus anciennes l'aide faisait l'objet d'une dégressivité annuelle. La communauté de communes complétait selon le budget prévisionnel validé de chaque structure, par versement au cours de l'année concernée afin de soutenir leur trésorerie.

A présent, les éléments de mise en place de ce nouveau système viennent d'être connus. Une lettre circulaire de la CAF datant du 16 janvier dernier vient de paraître. Notre territoire est le premier du Haut-Rhin à être concerné, c'est donc une nouveauté pour tous : techniciens de la CAF, services communautaires et structures.

La prestation CAF sera versée directement à chaque structure selon un calendrier différent qui serait : une avance de 70 % de l'année N en fin d'année N, puis le solde en fin N + 1. En outre, les prestations ne seront plus attribuées selon les barèmes antérieurs. Un cumul sera établi sur le territoire et réaffecté à chaque périscolaire en fonction du nombre d'heures d'accueil effectuées, ou pour les crèches et multi-accueil en fonction du nombre de berceaux.

Au moins au cours de la première année, les associations de gestion ne pourront couvrir leurs dépenses en seconde partie d'année. Les premières simulations effectuées par nos services démontrent que certaines connaîtront des difficultés financières dès le 3^o trimestre.

Il est donc proposé de modifier les dispositifs contractuels en place : convention d'objectifs, convention de participation ou DSP selon les deux engagements réciproques suivants en 2020 :

- maintien des échéances de versement des subventions par la Communauté de communes à un niveau permettant d'assurer l'équilibre financier tel que défini dans les budgets prévisionnels de chaque structure, sachant que cette proposition intègre une avance sur fonds pour compenser le décalage des paiements par la CAF ;
- engagement de la part des structures bénéficiaires de rembourser à la Communauté de communes les prestations dès qu'elles leur seront directement versées par la CAF dans le cadre de la CTG. La CAF notifie ces versements aux structures, mais également à la Communauté de communes.

Globalement, le soutien aux structures par la Communauté de communes sera similaire aux années passées, mais réparti différemment dans le temps et vers les différents établissements.

Lorsque les dates effectives de versement des prestations CAF seront connues, il pourrait s'avérer nécessaire de poursuivre ce dispositif au-delà d'une seule année.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation, décide :

- **d'amender les dispositions contractuelles entre la Communauté de communes et les structures enfance-jeunesse du territoire selon le principe exposé ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant à établir et signer tous les documents nécessaires, y compris au niveau de la DSP de l'ALP de Gueberschwihr-Hattstatt. Pour cet établissement, les conditions d'exploitation ne sont pas modifiées et ne remettent pas en cause les termes du contrat de délégation de service public.**

<p>Point n° 14. : Attribution de subventions, participations et fonds de concours</p>
--

Roland HUSSER, Vice-Président, rappelle que les membres du Conseil communautaire ont pu prendre connaissance des subventions, participations et fonds de concours, dont la liste a été jointe à l'ordre du jour, et dont l'inscription sera proposée au BP 2020.

Le total est de 1 948 860 €, réparti comme suit :

- participations : 349 820 €
- subventions : 1 406 040 €
- fonds de concours : 193 100 €

Les membres du Bureau et de la Commission Finances ont donné un avis favorable aux engagements détaillés au tableau ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation, décide d'approuver et d'inscrire au BP 2020 les subventions, participations et fonds de concours dont la liste est annexée.

Participation aux organismes extérieurs		
Articles	BÉNÉFICIAIRES	Montant 2020
65548	Participation au SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon	23 000,00 €
65548	Participation au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Rhin Vignoble Grand-Ballon	36 000,00 €
65548	Participation au Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar, Rouffach et Environs (somme récupérée auprès des communes)	270 000,00 €
65548	Participation à l'établissement Public d'Aménagement et de gestion des eaux (EPAGE)	19 700,00 €
65548	Participation à la section RAM du SIVOM de Wintzenheim	1 120,00 €
Total		349 820,00 €
Subventions		
Articles	BÉNÉFICIAIRES	Montant 2020
657341	Subvention pour pâturage écologique à la commune de Westhalten	400,00 €
657341	Subvention pour pâturage écologique à la commune de Rouffach	600,00 €
657341	Subvention à la commune de Westhalten pour le fonctionnement du périscolaire	8 000,00 €
65738	Subvention au centre hospitalier pour le fonctionnement de la crèche halte-garderie les Cigogneaux (selon les termes de la convention CH / CC PAROVIC)	263 820,00 €
6574	Subvention à l'Abbaye de Marbach pour saison culturelle d'été	1 000,00 €
6574	Cotisations au Groupement d'Action Sociale (GAS)	600,00 €
6574	Subvention à l'Amicale du Personnel de la Ville de Rouffach	1 800,00 €
6574	Contribution à l'association mission locale Haut-Rhin Nord	3 800,00 €
6574	Subvention à l'association les Mangeurs de Lune	6 000,00 €
6574	Subvention aux Sociétés de Musique à hauteur de 7,62 €/heure de répétition pour le fonctionnement des Ensembles de Jeunes Bénéficiaires : - Société de Musique Sainte-Cécile de Gueberschwihr - Music Band de Pfaffenheim - Union Musicale de Rouffach	960,00 €

6574	Subvention de fonctionnement à l'association École de Musique du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	33 000,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'Association ARCANGELO (Académie MUSICALTA)	16 000,00 €
6574	Subvention au CCA Athlétisme Rouffach pour le Trail du Petit Ballon et Circuits des Grands Crus	1 000,00 €
6574	Subvention à la MJC des 3 Châteaux pour course Rabseppi	150,00 €
6574	Subvention à l'Association Accueil de l'enfant en milieu extra-scolaire de Pfaffenheim pour le fonctionnement du périscolaire	91 000,00 €
6574	Subvention à la Fédération des Foyers Clubs pour le fonctionnement du périscolaire de Gueberschwihr/Hattstatt	112 000,00 €
6574	Subvention à la Fédération des Foyers Clubs pour le fonctionnement du périscolaire de Rouffach / Gundolsheim	245 000,00 €
6574	Subvention à la Fédération des Foyers Clubs pour le fonctionnement du SAJ et l'animation jeunesse	111 980,00 €
6574	Subvention à l'Association les P'tits Loups pour le fonctionnement du périscolaire d'Eguisheim	70 000,00 €
6574	Subvention pour le fonctionnement du périscolaire d'Osenbach	38 000,00 €
6574	Subvention à l'Association les P'tits Ceps pour le fonctionnement du périscolaire d'Husseren les Châteaux	44 000,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'ASAME pour micro-crèche de Westhalten	74 000,00 €
6574	Subvention à l'APA pour accueil de jour	18 000,00 €
6574	Participation à la plate-forme d'initiative locale (PFIL)	2 100,00 €
6574	Subvention à l'ADERE pour projets intercommunaux	6 000,00 €
6574	Subvention à l'association des commerçants d'Eguisheim pour l'animation musicale et la Navette de Noël (pm)	(6 000,00) €
6574	Subvention de fonctionnement au Pôle de destination touristique	9 450,00 €
6574	soutien aux projets LEADER pour les entreprises ou associations	2 000,00 €
6574	Subventions non affectées pour les projets associatifs (y compris abri randonneurs Club Vosgien Rouffach)	5 000,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme Intercommunal	230 000,00 €
6745	Aide à la formation BAFA et BAFD dans le cadre des activités pour la jeunesse (76 € par bénéficiaire)	380,00 €
6745	soutien aux projets LEADER pour les particuliers	1 000,00 €
6745	Subvention aux particuliers pour coloration de façades A répartir au courant de l'exercice (5 €/m2 pour maison à partir de 100 ans)	9 000,00 €

Total		1 406 040,00 €
Fonds de concours		
Articles	BÉNÉFICIAIRES	
2041412	Fonds de concours à la commune d'Eguisheim pour Équipements touristiques	32 000,00 €
2041412	Fonds de concours à la commune de Voegtlinshoffen pour sentier pédagogique Bumatt	4 800,00 €
2041412	Fonds de concours à la commune de Rouffach pour sentier pédagogique Rives de la Lauch	4 800,00 €
2041412	Fonds de concours à la Commune de Westhalten pour l'ALP	500,00 €
2041412	Fonds de concours à la Commune d'Hattstatt pour l'ALP	5 000,00 €
2041412	Fonds de concours aux communes membres pour fibre optique	146 000,00 €
Total		193 100,00 €
TOTAL SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS ET FONDS DE CONCOURS		1 948 960,00 €

Point n° 15. : Examen du budget primitif principal 2020**Le Président expose :**

Les prévisions budgétaires 2020 remettent bien entendu en évidence l'impact de la baisse des dotations et du FPIC. Les pertes de 2020 sont évaluées à 358 000 €. Le cumul depuis 2013 devrait se chiffrer à environ 2 435 000 € en fin d'année 2020.

Les dépenses, sections confondues, peuvent se décliner en fonction des compétences principales :

- gestion des déchets : 24,7%
- enfance-jeunesse 25,3 % (dont 15,5% pour la part fonctionnement - le reste se rapportant au solde des travaux de l'accueil de loisirs-jeunes)
- l'administration générale : 10 %
- la culture 6,3%
- le développement local : 5%
- le tourisme : 4,4%
- le reste étant réparti entre l'école de musique, les missions environnement autres que les déchets, pour 3,2%, et enfin le non ventilable pour 21,1 % (les opérations d'ordre essentiellement)

Pour la **section d'investissement**, les principales **dépenses** ont été vues lors du DOB :

- solde des marchés travaux de l'accueil de loisirs jeunes :
- les fonds de concours pour la fibre optique :
- la remise à niveau de l'informatique de la Médiathèque et du gros entretien à la Maison des services.

Les **recettes d'investissement** principales attendues, outre les restes à réaliser pour 420 000 €, sont constituées par une aide de Région au titre des bourgs structurants de 150 000 € et du FEADER pour 225 825 €.

Aucun prêt n'a été prévu en 2020, mais il n'est pas à exclure le recours à une ligne de trésorerie si les subventions attendues devaient tarder.

Les **dépenses de fonctionnement** ont été évaluées au plus juste.

Depuis sa création en 1994, la Communauté de communes s'est fixée pour objectif essentiel d'apporter à ses habitants des services de proximité de qualité et efficaces.

Parmi ces services, la **gestion des déchets** vient de suite à l'esprit, vu l'importance du budget qui y est consacré, avec 1 760 955 € prévisionnels pour 2020. Pionnier en matière de tri, notre territoire se distingue par ses bonnes performances au niveau des différentes filières de collecte et de traitement, sans qu'il ait été nécessaire de passer à des modes de financement incitatifs. La majorité des habitants jouent le jeu et je les en remercie. La mutualisation de la gestion des déchets par l'intercommunalité s'est avérée une évidence dès l'origine de notre structure.

Depuis 2015, cette compétence est devenue obligatoire pour tous les EPCI. Nous avons simplement plus de 20 ans d'avance.

La loi de finances a introduit depuis 2019 de nouvelles dispositions pour la TEOM. Son taux doit permettre le financement prévisionnel du service des déchets, mais pas au-delà.

Les prévisions pour 2020 sont les suivantes :

- Dépenses 1 760 955 €
- Recettes 1 666 700 € (avec TEOM stable à 9,8%)
- Déficit 94 255 €

Autre compétence obligatoire, c'est bien sûr le **développement économique** avec deux volets majeurs ;

- le **tourisme**, 2° secteur économique du territoire, qui représente près de 400 hébergeurs avec plus de 4 300 lits et génère plus de 1000 emplois permanents ou saisonniers. Ce sont chaque année près de 300 000 € qui y sont consacrés avec, principalement, le fonctionnement de l'Office de tourisme intercommunal. Remercie CC synthèse 20T et fonctionne bien.
- les **zones d'activités économiques** qui vont permettre à de nouvelles entreprises de s'implanter et aux entreprises locales de se développer. Les ventes de terrain en cours en budget annexe vont contribuer au financement des travaux réalisés en 2019. Deux ventes sont inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

Mais, tel que cela avait été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, nous voulons aussi continuer à répondre à des attentes qui nous paraissent essentielles, et d'autant plus dans la période que nous traversons : **l'enfance-jeunesse et la culture** :

- **Pour l'enfance-jeunesse**, 1 100 000 € seront affectés au fonctionnement de nos structures (7 périscolaires, un multi-accueil, une micro-crèche, le relais d'assistants-maternels et le service d'animation-jeunesse). Comme vous venez d'en délibérer, la communauté de communes avancera la participation de la CAF cette année, dans l'attente du remboursement pas les structures lorsqu'elles l'auront perçu directement. Cela représente environ 391 000 €, mais nous ne pouvons laisser nos structures locales dans une situation de trésorerie fragilisée en cette période de transition entre deux systèmes de financement.

C'est ainsi plus de 600 places d'accueil que nous proposons aux familles. **Peu d'intercommunalités ont un tel engagement, de la toute petite enfance jusqu'à la fin de l'adolescence.**

- concernant la **culture**, l'équipement phare est le pôle culturel avec la **médiathèque-ludothèque** intercommunale (3 300 usagers) complété par toutes les **animations culturelles** proposées gratuitement tout au long de l'année (2700 participants) pour un coût global de l'ordre de 300 000 €.

La Communauté de communes contribue également à la préservation des **archives** municipales en finançant l'intervention des archivistes du CDG 68 pour l'ensemble des communes, et à hauteur de près de 5000 € en 2020.

Plus significativement, le soutien aux communes passe par le versement de **fonds de concours** :

- 10% de la pose de la **fibres optique** pour un total de 236 880 € sur 3 ans, dont 146 000 € en 2020
- un total de 47 100 € en 2020 pour les différents autres **projets communaux** retenus.

Les objectifs que nous nous sommes fixés ont un coût, c'est certain ; nous devons en mesurer la nécessité dans le cadre d'une gestion rigoureuse, **car c'est la vitalité de nos communes qui est en jeu à travers le triptyque périscolaire/école/ attractivité du village.**

Au niveau des **recettes fiscales**, l'impact exact de la suppression de la taxe d'habitation n'est pas encore connu, des éléments devrait être connus avec l'édition de l'état 1259 par les services de la DDFIP.

Les EPCI vont bénéficier d'une fraction de la TVA perçue par l'État en 2020. A ce jour, une baisse de 75 000 € est annoncée, car ce sera le taux de TH 2017 qui servira de base à la compensation.

Au niveau de la **trésorerie**, celle-ci est fortement impactée par les dépenses du chapitre 45 (Travaux pour compte d'autrui pour immeubles en ruine). Au CA 2019, les dépenses de l'ordre de 208 000 € s'annulent par l'émission d'un titre de recettes à l'encontre du propriétaire défaillant. Par contre, les dépenses sont bien réelles.

Pour 2020, une dépense/recette a été prévue à hauteur de 300 000 € pour solder l'opération de Rouffach, mais également en prévision de celle en démarrage à Pfaffenheim, pour laquelle l'estimation du maître d'œuvre est attendue.

Roland HUSSER, Vice-Président présente le projet de budget principal à l'aide d'un tableau de présentation par articles qui a été joint à l'ordre du jour.

Ce budget s'équilibre à 2 145 844,40 € en investissement et 5 708 555,79 € en fonctionnement.

Le Bureau et la Commission ont donné un avis favorable unanime au projet de budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation, approuve le budget principal 2020.

Point n° 16. : Examen du Budget annexe ZAE 2019
--

Gilbert SCHMITT, Conseiller communautaire, expose :

Le budget annexe de la ZAE de Rouffach Est a été mis en place depuis 2019 et pour la durée de l'opération.

Ce budget résulte de l'obligation d'identifier les résultats de l'opération de lotissement. L'excédent peut être transféré au budget principal. A l'inverse, un complément de recette peut être apporté par le budget principal.

Il s'agit d'une activité soumise à la TVA par voie fiscale.

Le budget annexe ZAE s'équilibre à 577 486,96 € en investissement et 690 996,96 € en fonctionnement, comme détaillé à la présentation par articles jointe à l'ordre du jour.

La section d'investissement concerne principalement les opérations de gestion des stocks de terrains. La section de fonctionnement retranscrit les opérations de travaux à solder en 2020 et les ventes prévisionnelles de terrains aux entreprises.

Vu son aspect très technique, le projet de budget a été établi en étroite collaboration avec le Conseiller aux décideurs locaux.

Le Bureau et la Commission finances ont donné un avis favorable unanime au projet de budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité et sans observation le budget annexe ZAE Rouffach Est.

**Point n° 17. : Tarifs de la redevance spéciale
pour la collecte des déchets des non-ménages**

Le Vice-Président Roland HUSSER expose :

la Redevance Spéciale des déchets assimilés des non ménages (obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993), ou RS, avait été mise en place sur le territoire de la CC PAROVIC pour financer de manière équitable vis-à-vis des ménages la prise en charge des déchets par la collectivité.

Cette redevance s'applique uniquement aux non ménages (professionnels, artisans, commerçants, ...) et vient en complément de la TEOM.

La RS est calculée en fonction du volume des déchets produits déclaré par le non ménage sur une année et des coûts au litre de chaque type de déchet (OMR, recyclables, biodéchets).

Le dernier ajustement des coûts au litre datant de 2019, il n'est pas nécessaire de les réévaluer en 2020.

Les tarifs en vigueur sont les suivants

- Ordures ménagères résiduelles: 0.135 €/litre
- Biodéchets : 0,087 €/litre
- Recyclables : 0,087 €/litre

Le Bureau et la Commission Finances ont donné un avis favorable unanime à cette stabilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité et sans observation le maintien des tarifs de la redevance spéciale comme détaillé ci-dessus.

Point n° 18. : Vente de deux parcelles dans la ZAE intercommunale de Rouffach Est

Le Président expose :

A. Cession à la SCI SOYE

La SCI SOYE souhaite acquérir une emprise de 32,21 ares afin de construire un bâtiment pour l'implantation d'une entreprise de location de matériel de travaux publics, dans la zone d'activités intercommunale de Rouffach-Est. Trois emplois seraient rapidement créés. Les gérants, Messieurs Yann SICQUOT et Etienne OESCH, sont également gérants de l'entreprise T.P.V déjà implantée dans la ZAE.

Le terrain a été estimé par les Domaines à 1 900 € l'are, soit un total de 61 199 € HT et 63 666,96 € TTC. Les frais d'arpentage seront à charge de l'acheteur.

La parcelle concernée sera extraite de la parcelle n° 20, section 73 appartenant à la Communauté de communes, rue d'Alsace. (cf. projet de découpage ci-annexé et joint à l'ordre du jour).

A l'instar des autres ventes réalisées dans la Zone d'activité économique intercommunale de Rouffach Est, l'acte de vente prévoira une obligation de construire dans un délai de 4 ans après la signature de l'acte, assorti d'un droit à réméré (remboursement de la vente et indemnité de 10% en cas de non-respect).

B. Cession à la SCI BATTEC :

La SCI BATTEC souhaite acquérir une emprise de 103,61 ares dans le cadre du développement de l'entreprise dans la zone d'activités intercommunale de Rouffach-Est. Le gérant est M. Christophe HENNINGER. Après l'implantation de son entreprise sur le site, son développement devrait créer plusieurs emplois sur chantier, mais également en bureau d'étude. Le projet prévoit également la possibilité d'aménager une parties des locaux pour pouvoir les louer à des petites entreprises.

Le terrain a été estimé par les Domaines à 1 900 € l'are, soit un total de 196 859 € HT et 204 797,70 € TTC. Les frais d'arpentage seront à charge de l'acheteur.

La parcelle concernée sera extraite de la parcelle n° 20, section 73 appartenant à la Communauté de communes, rue d'Alsace. (cf. projet de découpage ci-annexé et joint à l'ordre du jour).

A l'instar des autres ventes réalisées dans la Zone d'activité économique intercommunale de Rouffach Est, l'acte de vente prévoira une obligation de construire dans un délai de 4 ans après la signature de l'acte, assorti d'un droit à réméré (remboursement de la vente et indemnité de 10% en cas de non-respect).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité et sans observation de :

- **donner à son Président tous pouvoirs à l'effet de réaliser ces 2 ventes aux conditions énumérées ci-dessus, au prix de 1 900 € hors taxes vendeur l'are, TVA sur marge en sus;**
- **mettre les frais d'arpentage à charge des acheteurs ;**
- **confier la rédaction de l'acte et toutes démarches nécessaires à Maîtres VIX et FAUCHER, Notaires à Rouffach.**

Point n° 19. : Convention Musicalta 2020

Le Président expose :

Le projet de convention Musicalta 2019 est rédigé dans les mêmes termes que les années précédentes. La convention, mutatis mutandis, a pour objet de préciser les modalités de la participation de la CC PAROVIC au soutien de l'organisation de l'Académie Musicalta qui se déroule sur 20 jours en juillet et août (du 22 juillet au 10 août pour l'édition 2020).

A l'instar des années précédentes, l'association a sollicité une aide financière de 16 000 € qui vient d'être inscrite au BP 2020.

Les membres du Bureau et de la Commission finances ont donné un avis favorable unanime au renouvellement de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation, approuve les termes de la convention et autorise le Président, ou son représentant, à la signer.

<p style="text-align: center;">Point n° 20. : Modification de la convention de financement de l'accueil de jour de Rouffach</p>
--

Le Vice-Président Roland HUSSER expose :

Chaque année, une subvention de 12 000 € est budgétisée pour le fonctionnement du service : 6 000 € fixes et une participation, plafonnée à 6 000 € en faveur des habitants du territoire, calculée à hauteur de 20% du forfait mensuel fixé par le CD 68.

La subvention est versée en N+1.

Afin de faciliter la gestion de cette subvention et de mieux appréhender la refacturation aux usagers de la Communauté de communes, l'APAMAD sollicite une avance de 50% sur la subvention de l'année 2020, et ce à partir de 2020. (3000 € pour le fonctionnement et 3000 € en faveur des usagers).

Le Bureau et la Commission finances ont donné un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation, autorise le Président à modifier et à signer la convention en vigueur avec l'APAMAD en y intégrant les dispositions détaillées ci-dessus.

Point n° 21. : Avenant 2020 de la convention d'objectifs pour l'animation de la politique jeunesse et le service d'animation jeunesse avec la FDFC

Le Président rappelle que, depuis 2010, une convention de partenariat lie la CC PAROVIC et la Fédération des Foyers-Clubs d'Alsace pour le fonctionnement du Service d'animation jeunesse ainsi qu'une mission de coordination et d'assistance à la politique enfance-jeunesse.

Un avenant annuel actualise cette convention en ce qui concerne sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 et la participation de la CC qui se monte à 111 974 €, contre 110 615 € pour 2018. Cette différence s'explique par les évolutions salariales conventionnelles des 2 permanents.

Si le niveau de soutien de la CAF reste identique en 2020 par rapport à 2019, à hauteur de 81 990 € par an, le coût net serait de 29 984 € pour la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation, approuve cet avenant et autorise le Président à le signer.

Point n° 22. : Délégation de service public pour l'exploitation de l'ALP de Gueberschwihr-Hattstatt - modification du document d'objectifs

Le Président expose :

Lors de la séance du 29 janvier 2020, le Conseil communautaire avait approuvé à l'unanimité l'ouverture d'une consultation pour renouveler la DSP de l'accueil de loisirs périscolaire de Gueberschwihr-Hattstatt. Une modification serait à y introduire.

A Gueberschwihr-Hattstatt, l'État pourrait valider un RPI : classes maternelles à Hattstatt et classes élémentaires à Gueberschwihr. Le problème du transport relèvera alors des deux communes qui géreront ce RPI.

Par contre pour le périscolaire, la Communauté de communes interviendra dans le cadre de sa compétence enfance-jeunesse. Il faut donc prévoir cette option dans la DSP qui va être renouvelée. La capacité est de 40 places à Gueberschwihr, elle risque d'être insuffisante à la pause méridienne. La Commune d'Hattstatt envisage d'équiper un local dans son école pour permettre aux élèves de la future maternelle de déjeuner à Hattstatt, et répondre ainsi aux besoins en matière de places. Conformément au principe en vigueur pour les structures enfance-jeunesse du territoire, un fonds de concours serait à prévoir à hauteur 10% des travaux effectués par la Commune d'Hattstatt.

Pour le soir, les effectifs sont moins nombreux et pourraient tous être accueillis au périscolaire à Gueberschwihr.

Le Bureau et la Commission finances ont donné un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation, approuve la modification du document d'objectifs afin d'y intégrer dans la consultation en préparation, sous forme d'option, les conditions d'exploitation ci-dessus.

Point n° 23. : Rapport sur le service des déchets 2018

Le Président expose :

Le projet de rapport a été transmis à l'ensemble des Mairies et des Conseillers afin qu'ils puissent le consulter. Ils sont invités à en prendre acte, conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Durant l'année, la Commission environnement a procédé à l'examen des données qu'il contient et a donné un avis favorable unanime.

Ce document, consultable sur le site internet intercommunal, reprend l'intégralité des indications techniques et financières, rattachées à l'exercice 2018.

Les Commissions Environnement permettent de présenter les principaux indicateurs au fil de l'année concernée.

Missions du Service Déchets :

La collecte sélective en PAP et le traitement des emballages ménagers recyclables, des biodéchets et des ordures ménagères résiduelles,

La collecte sélective et le traitement des déchets de déchèterie et des verres en points d'apports volontaires.

Comme par le passé, ce service est assuré par 1 agent pour la gestion administrative.

Bilan de l'année 2018 :

Il est important de souligner que les résultats de l'année 2018 ne sont pas représentatifs d'une année d'exercice type, du fait de la fermeture de la déchèterie pour travaux d'améliorations, du 1er décembre 2017 au 17 juillet 2018.

Tonnages 2018 :

- Verre (déchèterie incluse) : 715 tonnes (-3,9% par rapport à 2017), soit 52 kg/hab./an.
- OMR : 1 886 tonnes (+1,6% par rapport à 2017),
- EMR (emballages recyclables) : 793 tonnes (stable par rapport à 2017),
- FFOM : 756 tonnes (+0,5% par rapport à 2017).

Globalement, chaque habitant de notre territoire a produit 439 kg de déchets tous confondus, hors gravats en 2018, contre 492 kg en 2017 (moyenne nationale mixte-rural = 514 kg/hab.).

Le ratio des OMR (incinération) est de 137 kg/hab./an contre une moyenne nationale de 196 kg/hab./an pour un habitat similaire.

A part les déchets ultimes qui représentent 63,6 kg/hab./an, tout le reste du flux est orienté vers des filières de recyclage ou de valorisation.

La CC PAROVIC a atteint cette année-là un taux de Recyclage matière et de valorisation organique de 51% (objectif Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 : 55% en 2020).

Ces performances de tri sont bonnes (ndlr : seul 10% des collectivités ont un ratio OMR inférieur à 160 kg/hab.an) et cela sans tarification incitative, mais il faudra poursuivre les efforts pour atteindre les objectifs nationaux.

Le Conseil communautaire prend acte sans observation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Exercice 2018.

Point n° 24. : Attribution d'une subvention au titre de la préparation au BAFA

Le Président expose :

Dans le cadre du dispositif d'aide au financement du BAFA, Mlle Fanny RAVANELLI demeurant à Rouffach a sollicité l'attribution de la subvention intercommunale de 75 €. Il est rappelé que cette aide est soumise à un engagement à effectuer ses stages dans les structures du territoire.

Elle fréquente le SAJ et souhaite effectuer son stage au périscolaire de Rouffach.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité et sans observation, décide d'attribuer une subvention de 75 € à Fanny RAVANELLI pour la formation de son BAFA sous la condition ci-dessus.

Point n° 25. : Divers et communication

Le Président expose :

A. Prochaine réunion du Conseil communautaire

La date de la réunion d'installation du prochain conseil communautaire est fixée au mercredi 8 avril 2020 à l'ancien Hôtel de Ville de Rouffach.

B. Bilan du mandat 2014-2020

« Le moment est venu de faire un **rapide bilan** de ces six années passées ensemble.

Sincèrement, je pense que nous pouvons **être fiers du travail accompli**.

Le territoire intercommunal actuel a été arrêté définitivement le 1^{er} janvier 2014 avec l'entrée d'Husseren-les-Châteaux, c'est donc à 11 communes que nous avons abordé cette mandature.

Malgré les prélèvements de l'État, **nous sommes parvenus à réaliser les projets** que nous nous étions fixés, j'en rappelle les principaux :

- nouveau **siège** en 2016 ;
- extension de la **déchèterie** en 2018 ;
- extension de la **ZAE** intercommunale de Rouffach Est en 2019 ;
- **accueil de loisirs-jeunes** en 2020. Féliciter les jeunes qui ont apporté leurs idées et l'énergie lors du déménagement qui venaient de tous les villages

Les équipements que nous souhaitons afin d'améliorer les services aux habitants ont été ainsi tous réalisés.

Parmi les **perspectives** à prendre en compte par la prochaine équipe communautaire figure bien entendu le **développement économique** avec l'accueil et le maintien d'entreprises, ainsi que les actions touristiques. Mais, un chantier important s'est dessiné ces derniers mois avec la mise en place de la nouvelle **convention territoriale globale** qui amènera les élus communautaires à élargir le champ de leurs actions vers la **mobilité**, le **logement**, l'animation sociale, afin de répondre aux besoins des habitants.

Ce sera, je le pense, l'un des axes qui déterminera les actions des prochaines années avec la **transition énergétique**.

Je ne fermerai pas la page de ces six années sans **une pensée pour Jean-Jacques FELDER, André KIENLEN et Maurice SUHR** qui furent des compagnons de route de la première heure (depuis 1994) de cette belle aventure intercommunale.

Je remercie particulièrement pour leur engagement communautaire celles et ceux qui ont fait le choix de se retirer ou qui ne seront plus candidats comme conseiller communautaire : Annick, Béatrice, Elise, Madeleine, Martine, Bernard, Gérard, Jean-Pierre, Rémy, Serge.

Merci aussi à tous les autres pour leur engagement.

Enfin, je n'oublie pas celles et ceux qui, à nos côtés, œuvrent au quotidien avec compétence et professionnalisme pour que nos projets se réalisent et je charge le DGS de transmettre au personnel de la Communauté de communes les remerciements de l'ensemble des élus.

Dans 10 jours, les électeurs désigneront celles et ceux auxquels ils auront décidé de faire confiance, mais c'est une autre histoire. »

Gérard SCHATZ demande la parole :

C'est avec émotion qu'il vient de participer à sa dernière séance du Conseil communautaire. Il remercie l'ensemble des conseillers pour leur confiance qu'ils ont prouvée en soutenant les projets à Westhalten. Il pense surtout à 2012 lorsque le projet de la microcrèche a pu être rapidement réalisé grâce à l'écoute du Président et des autres délégués. Il en a été de même pour les autres projets dans la commune.

C'est une petite Communauté de communes, mais elle permet un vrai dialogue et une possibilité d'avancer différente de celles des grandes intercommunalités dans lesquelles on veut regrouper les structures plus petites. Dans un territoire comme PAROVIC, les petites communes sont vraiment écoutées. Westhalten avait fait ce choix il y a 8 ans, et lui-même ne l'a jamais regretté.

Plus personne ne demandant la parole, le Président laisse le mot de la fin au Maire de Gueberschwihr qui invite les personnes présentes à partager un moment de convivialité.